

Recours au Règlement—M. Waddell

Il y a un autre aspect à ne pas négliger, c'est que les négociations à ce sujet ne sont pas terminées; par conséquent, je ne peux pas accéder à la requête du député, car, d'après l'article 26(16(a)) du Règlement, une question dont la mise en discussion est proposée doit se rapporter à une véritable urgence. Les Orateurs précédents ont jugé, tout comme moi, que cette condition est nécessaire pour justifier la suspension des travaux de la Chambre.

M. Nielsen: Madame le Président, j'invoque le Règlement. Je signale que c'est le sujet de la motion qui sera à l'étude demain, journée réservée à l'opposition; la motion a déjà été déposée.

M. Deans: Madame le Président, à propos du rappel au Règlement du leader parlementaire de l'opposition officielle, il convient de signaler que, jusqu'à cinq heures, le sujet déposé par le parti conservateur peut encore changer.

M. Nielsen: Vous cherchez la petite bête.

bills sur l'énergie. Je me demande si le moment convient pour ce faire. Ce matin, le bill C-103 a été imprimé . . .

M. Smith: J'invoque le Règlement, madame le Président, je demande . . .

Mme le Président: Je ne peux entendre deux requêtes en même temps.

M. Smith: Le député pourrait-il attendre le retour du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Lalonde)?

Mme le Président: Le député de Vancouver-Kingsway (M. Waddell) a la parole.

M. Waddell: Madame le Président, l'affaire est grave compte tenu de ce qui s'est passé depuis quelques semaines. Il s'agit du moment choisi pour déposer les bills sur l'énergie et en entreprendre l'étude. Il y a à peu près un an, on a déposé un avant-projet concernant la sécurité énergétique. Cet avant-projet ayant subi quelque 75 modifications, on l'a présenté à nouveau sous forme du bill C-94 que votre Honneur connaît fort bien. Puis, il y a eu l'épisode de la sonnerie . . . Par la suite, tous les partis ont accepté que le projet de loi soit scindé. On aurait pu croire que le bill C-94 serait divisé en huit projets de loi et que, sachant ce que chacun d'entre eux contenait, nous les débattrions tout simplement. Toutefois, ce n'est pas le cas, car des modifications ont été apportées aux projets de loi au moment de leur division.

AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

DEMANDE DE DOCUMENTS

M. David Smith (secrétaire parlementaire du Président du Conseil privé): Madame le Président, auriez-vous l'obligeance de faire l'appel de l'avis de motion n° 87 portant production de documents, inscrite au nom du député de Mackenzie (M. Korchinski):

Motion n° 87—**M. Korchinski:**

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie de la correspondance et des communications, y compris les interventions téléphoniques, échangées au sujet de la Cargill Grain Limited qui a demandé une subvention au MEER en vue de la construction d'une usine d'écrasement de graines oléagineuses à Melfort (Sask.).

[Traduction]

Mme le Président: La motion est-elle réservée?

Des voix: Réservée.

(La motion est réservée.)

M. Smith: Je demande, madame le Président que tous les autres avis de motion portant production de documents soient reportés à l'ordre du jour.

Mme le Président: Les autres avis de motion sont-ils reportés?

Des voix: D'accord.

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

M. WADDELL—L'ÉTUDE DES BILLS SUR L'ÉNERGIE

M. Ian Waddell (Vancouver-Kingsway): Madame le Président, j'invoque le Règlement au sujet du dépôt et de l'étude des

• (1530)

Ce matin, nous avons reçu un projet de loi, et nous n'avons donc eu que trois heures environ pour l'examiner. C'est un bill fiscal très complexe qui renferme environ huit modifications d'ordre fiscal. Il y a des écarts non seulement entre celui-ci et le projet de loi C-94, mais également entre celui-ci et les bills budgétaires précédents. Lorsque nous aurons eu la possibilité de l'examiner, nous constaterons peut-être qu'il est différent également de la motion des voies et moyens déposée il y a quelques jours. Sans entrer dans les détails, j'ai déjà relevé des écarts en ce qui concerne la redevance spéciale pour la canadienisation, la redevance de recouvrement en matière de carburant de soute et le compte d'accroissement des taux de propriété canadienne.

Il est très difficile à l'opposition de se préparer convenablement à un débat de deuxième lecture lorsque les projets de loi lui parviennent quelques heures à peine à l'avance. Nous débattrons ce bill juste après le vote cet après-midi, vers 4 h 15 ou 4 h 30. Cela ne nous donne pas assez de temps pour bien nous préparer à ce débat.

Au nom de la justice et de la procédure, je demande au ministre s'il est sage, à son avis, de distribuer ces projets de loi à la Chambre sans donner suffisamment de temps aux députés de les examiner. Le comité siège en ce moment et doit siéger tout l'après-midi. Comment les critiques en matière énergétique des divers partis peuvent-ils assister à la réunion du comité spécial tandis que le débat de deuxième lecture du bill C-103 se déroule à la Chambre?